



## CHARLES PÉGUY LYCEE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

102 Rue Sylvabelle - 13006 MARSEILLE Tél : 04.91.15.76.40

[www.charlespequymarseille.com](http://www.charlespequymarseille.com)

E-mail : [inscriptions@peguy.org](mailto:inscriptions@peguy.org)

### MODALITÉS D'INSCRIPTION 2026/2027

#### LE COUT DE LA SCOLARITÉ AU LYCÉE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

Charles Péguy est un établissement privé sous contrat d'association avec l'Etat. Une participation financière est demandée aux familles pour couvrir les dépenses liées au caractère propre de l'établissement, les enseignants étant rémunérés par l'Etat.

Les tarifs pratiqués sont agréés par la Préfecture.

A l'inscription, un règlement de 80€ de frais de dossier et de 150€ d'acompte sur les frais de scolarité devra être effectué. L'acompte sera déduit de la facture annuelle.

#### ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Lycée Général, Technologique et Professionnel	Acompte à l'inscription : 1 chèque de 150€	8 Prélèvements de 130€ De septembre 2026 à avril 2027	Soit un total annuel de <b>1190€*</b>
---	---	--	--

\* Incluant participation aux associations culturelle et sportive de l'établissement

#### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les formations suivies en alternance (contrat de professionnalisation ou apprentissage) sont intégralement prises en charges par les opérateurs de compétences des entreprises d'accueil. Ces tarifs ne s'appliquent que pour les formations suivies en initial.

BTS Services Informatiques aux Organisations - SIO BTS Support à l'Action Managériale - SAM BTS Banque Conseiller Clientèle BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client - NDRC Diplôme de Comptabilité et de Gestion - DCG	Acompte à l'inscription : 1 chèque de 150€	8 Prélèvements de 155€ De septembre 2026 à avril 2027	Soit un total annuel de <b>1390€*</b>
BTS Tourisme 1 <sup>ère</sup> année	Acompte à l'inscription : 1 chèque de 150€  Frais de sorties professionnelles : 1 chèque de 50€	8 Prélèvements de 155€ De septembre 2026 à avril 2027	Soit un total annuel de <b>1390€*</b> + 50€ de frais de sorties professionnelles
BTS Tourisme 2 <sup>ème</sup> année	Acompte à la réinscription : 1 chèque de 150€  Frais de voyage d'études : 1 chèque de 500€ (I)	8 Prélèvements de 155€ De septembre 2026 à avril 2027	Soit un total annuel de <b>1390€*</b> + 500€ de frais de voyage d'études

\* Incluant participation à l'association culturelle de l'établissement

(I) Echelonnement possible des frais de voyage d'études en 5 chèques maximum encaissés de septembre 2026 à janvier 2027 remis dès l'inscription/réinscription.

Pour l'ensemble des voyages scolaires, la participation des élèves inclut le coût des accompagnateurs. Aucun départ ne sera possible sans le règlement de la totalité des frais selon l'échéancier.

**En fonction de l'évolution des prix indexés sur l'inflation, l'Etablissement peut être amené à faire évoluer ses tarifs trimestriellement**